

*ETUDE D'IMPACT DU PORT DU
MASQUE A L'ECOLE
Analyse des résultats de l'ensemble
des actions oxymètres réalisé en
France en école élémentaire durant
l'année scolaire 2020-2021*

Synthèse Actions Oxymètres

Le 3 août 2021

Collectif Citoyens Oxytest

Contexte

Depuis l'annonce du premier ministre le 29 octobre 2020, le masque est devenu obligatoire dès 6 ans au sein des établissements scolaires élémentaire. Les collégiens, ont dû quant à eux, porter le masque du premier au dernier jour d'école.

Cette mesure a été prise [sans qu'aucune étude médicale sur les effets secondaires](#), physiologiques ou psychologiques ne permette d'en mesurer l'impact.

En revanche, selon toutes les études mais également selon Jean-Michel Blanquer (allocution du 22 avril 2021), les enfants sont peu contaminés et peu contaminants.

La fameuse balance bénéfice risque aurait donc dû prévaloir.

[A ce jour, rien ne justifie, ni ne confirme l'utilité du port du masque à l'école !](#)

Plusieurs études sous forme de questionnaire réalisées en France et en Europe ont permis de mettre en lumière les symptômes principaux ressentis par les enfants à la suite du port de masque prolongé à l'école.

Le "[Manifeste pour les enfants du Collectif de professionnels de santé spécialisés en pédiatrie](#)" fait une mise en garde des diverses problématiques liées au port du masque dès le 15 décembre 2020.

Ce manifeste est parfaitement documenté, mais bien que ces retours aient été portés à la connaissance du gouvernement, aucune étude à l'échelle nationale n'a été engagée depuis.

Les "[Bilans d'impact du protocole sanitaire sur la santé des enfants](#)" réalisés par E&L, publiés en février 2021 poursuivent également ces analyses. Mais aucune étude d'impact sur les bébés en crèche, ni en enseignement secondaire ou supérieur n'a été entreprise et/ou rendue public par le gouvernement pour répondre aux inquiétudes légitimes sur la santé de nos enfants.

C'est pourquoi nous avons souhaité poursuivre cette interrogation sur les effets du port du masque à l'école en menant une action directement auprès des enfants.

L'objectif fût donc d'encadrer une action nationale, la plus neutre et irréprochable (présence de médecins, infirmiers, huissiers ou personnes assermentées) pour évaluer les problématiques d'hypoxie et les effets physiologiques réels sur nos enfants en lien avec les risques précédemment identifiés.

Le "Collectif Citoyens Oxytest" est composé des membres actifs de l'ensemble des associations, collectifs, ou parents ayant contribué à la réalisation d'action oxymètres. L'objectif premier de ce collectif a été de collecter et d'analyser, avec l'appui de médecin, les résultats obtenus et d'en établir une synthèse fidèle. Le second objectif réside dans la diffusion, et la communication de ce rapport à l'ensemble des personnes ou autorités impliqués sur le thème du port du masque à l'école.

Actions menées

À la suite de la réalisation de tests "individuels" d'oxymétrie et des résultats inquiétants qu'ils ont mis à jour, un protocole pour des actions plus globales à la sortie des écoles a été mis en place avec le soutien de médecins. Par la suite, un kit a été mis à disposition sur internet avec l'objectif de rendre cette action oxymétrique la plus simple possible, reproductible et efficace.

Enfin, un tutoriel vidéo sur Youtube a été proposé pour une meilleure diffusion de l'information.

Les opérations ont été menées en respectant un protocole rigoureux documenté en annexe, encadrés par des professionnels de santé.

C'est ainsi, qu'à l'initiative de collectifs de parents des **10 "opérations oxymètres"** ont ainsi pu être réalisées en France au cours de l'année scolaire 2020-2021.

- 1 à Fillings (74) le 26 mars 2021 avec la présence de 3 médecins, 3 infirmières et 1 huissier
- 2 à Gennevilliers (95) les 20 mai et 22 juin 2021 avec la présence de 2 médecins, 1 infirmière et des élus locaux assermentés
- 4 à Montfermeil (93) en juin 2021 - 3 d'entre elles ont eu lieu dans les centres de loisirs après l'école et la dernière à la sortie d'une école
- 1 à Cuxac-d'Aude (11) le 4 juin 2021 avec la présence de 1 médecin, 1 infirmière et 1 huissier
- 1 à Narbonne (11) le 3 juin 2021 avec la présence de 1 médecin, 1 infirmière et 1 huissier

Il est à noter qu'environ 50 associations ou parents d'élèves ont essayé de réaliser des actions similaires dans d'autres communes françaises, mais elles se sont confrontées à des refus simples et parfois même à **des interdictions communales** ou des pressions préfectorales.

Ces initiatives citoyennes avaient pour but de vérifier les effets du port du masque prolongé chez les enfants, répondant à nos inquiétudes sur la santé physique et psychique de nos enfants. Elles ont montré des effets négatifs notoires... et elles ont également soulevé une incompréhension de notre part face au refus quasi-systématique des autorités publiques (Mairies, Préfecture, Education nationale...).

Ces démarches de vérification d'une mesure sanitaire sur la santé des enfants devraient être du ressort de la médecine scolaire ou des autorités de santé nationale.

On peut donner comme exemple les interdictions édictées par les communes suivantes :

- Chatillon sur Chalaronne (01) => arrêté Municipal d'interdiction
- Goux-les-Usiers (25) => utilisation de l'espace communal refusée par la Mairie
- St Romain le Puy (42) => interdiction d'organiser les tests sur le domaine public

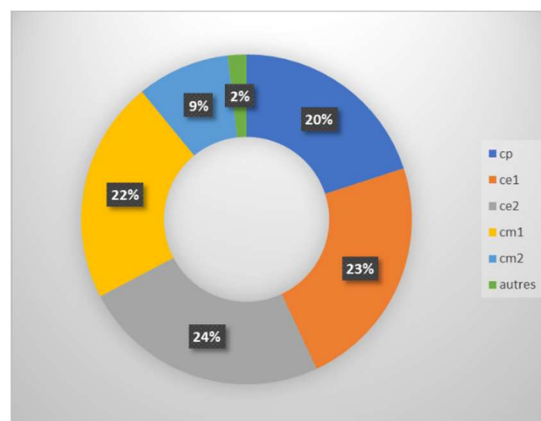
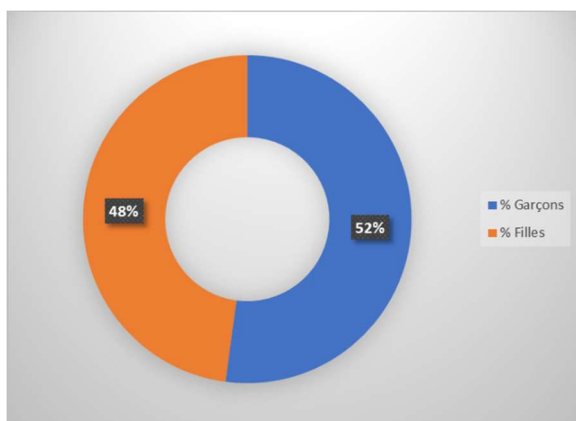
Synthèse des résultats

Population testée et questions générales

Nombre d'enfants testés : **249 élèves du CP au CM2**

Age moyen des enfants : 7,1 ans

Les répartitions par sexe et par classe sont les suivantes.

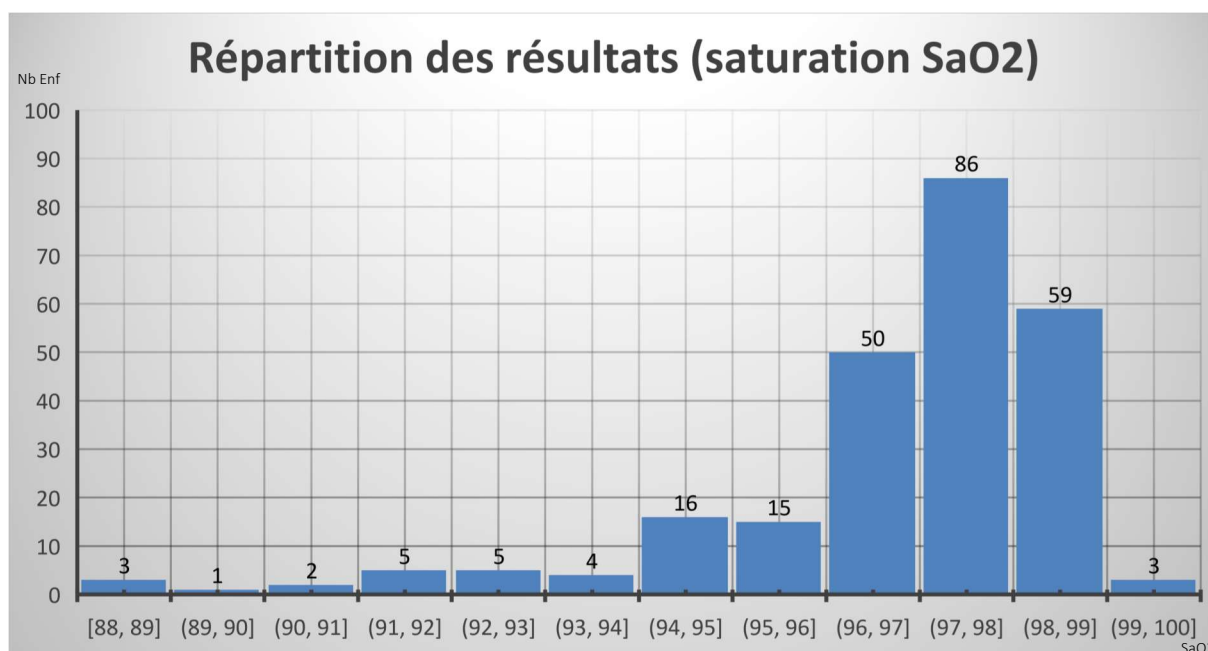


Durée moyenne du port du masque par jour : 7.37 h/jour

Type de masque porté : 14% tissu – 86% chirurgical

Synthèse des résultats des tests d'oxymétrie

Le tableau suivant donne la répartition des résultats de saturation en oxygène, mesure prise à la sortie de l'école, à l'extérieur, en maintenant le port du masque.



SatO2	%
≤89	1.2%
≤90	1.6%
≤91	2.4%
≤92	4.4%
≤93	6.4%
≤94	8.0%
≤95	14.5%
≤96	20.5%
≤97	40.6%
≤98	75.1%
≤99	98.8%
≤100	100.0%

51 enfants soit **20.5% ont obtenu une oxymétrie ≤ 96% de SaO2**

36 enfants soit **14.5 % ont obtenu une oxymétrie inquiétante ≤ 95% de SaO2**

Pour les enfants ayant obtenu une valeur ≤ 96% de SaO2 à la sortie de l'école avec masque, une deuxième mesure a été réalisée avec une récupération sans masque de 5 à 10 minutes

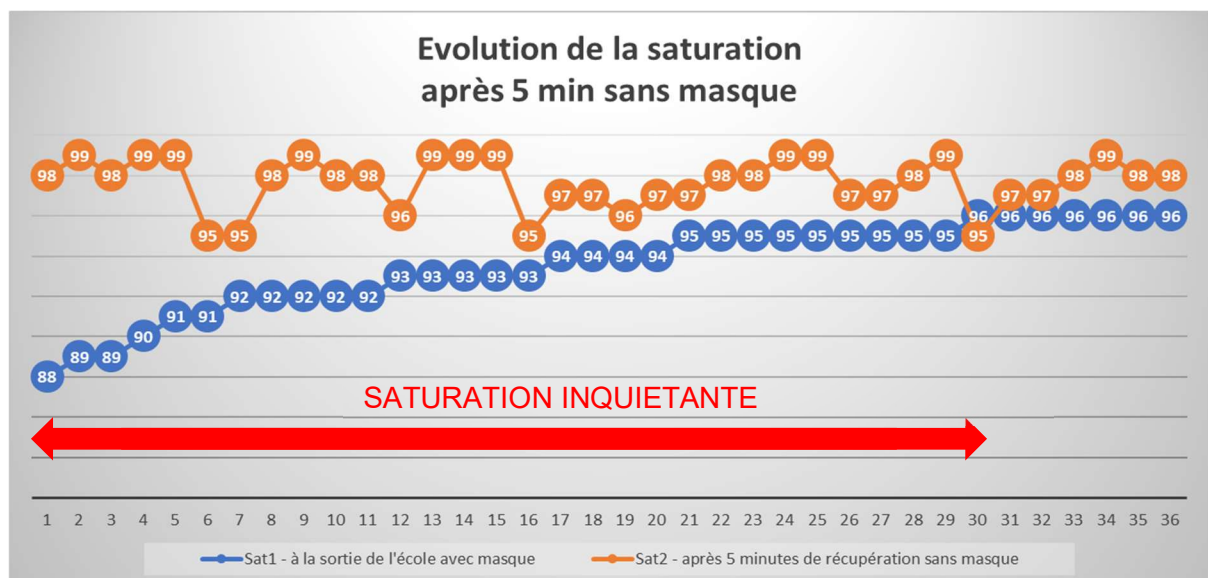
Tous les enfants ont **retrouvé systématiquement une saturation au-dessus de 95%** à l'issue de cette récupération sans masque.

La proportion d'enfants portant un masque en tissu est globalement de 14.5% contre 86% avec des masques chirurgicaux.

On retrouve la même proportion de masque en tissu (13.9%) sur les enfants présentant une hypoxie inquiétante. Le type de masque ne semble donc pas représenter un effet aggravant.

Le graphique ci-dessous compare les valeurs de saturation à la sortie de l'école à celles avec une récupération sans masque de minutes minimum pour l'ensemble des 36 enfants ayant obtenu une saturation ≤ 96%

Il montre de manière très claire l'impact du port du masque sur la saturation en oxygène.



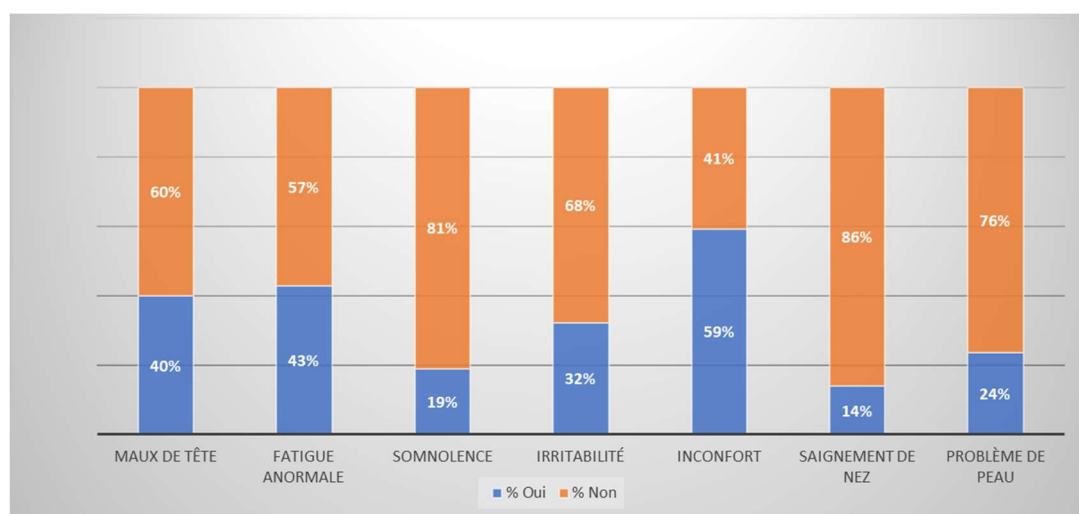
Résultats du questionnaire concernant les symptômes

Un questionnaire (oui/non) a été proposé aux 249 enfants avec une question ouverte aux enfants et parents sur les autres symptômes éventuellement ressentis.

Les enfants sont particulièrement **heureux de voir que les adultes s'intéressent à eux** et ont tous répondu à ce questionnaire avec intérêt.

A notre plus grand étonnement, nous avons constaté que de nombreux parents ne discutent pas avec leurs enfants des problèmes qu'ils rencontrent avec le masque à l'école.

Surpris, parfois même inquiets des réponses apportées par leurs enfants, cet échange permet d'entrer en discussion et de faire prendre conscience aux parents de cette problématique.



Autres symptômes relevés

La difficulté à respirer ou l'impression de suffocation durant la journée ont été signalées à de nombreuses reprises et finalement **par plus de 70 % des enfants**.

Les gênes pour les enfants porteurs de lunettes est systématique (et ont représenté 30.9% des enfants testés), **certain ne portent simplement plus leurs lunettes en classe !**

Liste des autres effets secondaires	Nb	%
Gêne respiratoire	119	72.1%
Pb port des lunettes	51	30.9%
difficulté de concentration	9	5.5%
insomnies	4	2.4%
douleurs abdominales	4	2.4%
refus d'aller à l'école	3	1.8%
sensation d'avoir trop chaud	2	1.2%
rhinorrhée, reniflement	2	1.2%
oppression, crises d'angoisse pleurs	1	0.6%
lèvres sèches et boutons	1	0.6%
impression de suffoquer	1	0.6%
douleurs derriere les oreilles	1	0.6%
etourdissement	1	0.6%
vomissement	1	0.6%

Il est également à noter que **84% des enfants ont déclaré souffrir d'un des symptômes au moins** et 61% se sont plaints de plus de 3 symptômes.

Conclusions

Cette étude a vu le jour à la suite de l'alerte lancée par certains parents ayant, à leur propre initiative, pris la saturation de leur enfant affaibli après une journée d'école avec masque, et découvert avec stupéfaction des valeurs basses.

Elle confirme l'impact négatif du port du masque prolongé chez les enfants; sur 249 élèves de 6 à 11 ans 84 % ont pu exprimer des symptômes et 14.5 % ont eu **une valeur de saturation inférieure ou égale à 95% soit franchement pathologique**.

Les enfants étaient réconfortés de l'attention portée à leur santé. De nombreux parents ont découvert l'inconfort de leur enfant voire l'effet néfaste du port du masque sur sa santé avec inquiétude. Cela requestionne la soi-disant adaptabilité de l'enfant, et illustre **l'impérieuse nécessité d'être à son écoute**.

Cette étude est une première approche qui doit permettre d'éveiller l'attention des sociétés savantes de pédiatrie, de psychologie, d'orthophonie, des chercheurs, des responsables politique et des autorités publiques.

Il est indispensable que des études scientifiques soient faites au plus vite à ce sujet, mesurant non seulement l'oxygénation sanguine mais également les échanges en CO2 (mesure du CO dans le sang et sous le masque), la composition du masque, la présence de germes etc.

SOS nos enfants souffrent en silence !

Les effets néfastes sur l'apprentissage de la langue et les conséquences psychologiques sur les échanges émotionnels et sociaux ne peuvent être ignorés.

Dans ce prolongement, il importe aussi de savoir la suite à donner pour les enfants ayant des signes de mauvaise tolérance, il est indispensable que l'éducation nationale accepte les certificats de contre-indication au port du masque, et soit à l'écoute des plaintes exprimées par les enfants et remontées par les parents et les médecins.

Espérons enfin la réouverture du dialogue indispensable entre l'enfant et ses parents, le médecin traitant, le médecin scolaire et l'éducation nationale.

Si le port se prolonge à la rentrée 2021-2022, ce qui semble être malheureusement le cas à l'heure où nous finalisons ce rapport, il faudra officiellement en mesurer les conséquences auprès de nos enfants, c'est-à-dire pour les publics mineurs en collectivité (crèche, périscolaire, maternelle, élémentaire, collège et lycée) et pour les écoles supérieures étant aussi soumis au protocole sanitaire contre la covid-19.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours primer !

« fait pour valoir ce que de droit »

Le Collectif Citoyens Oxytest, le 15 août 2021

Remerciements

Ces remerciements sont nombreux car ils incarnent la nature profondément participative de ces "actions oxymétrie".

Ainsi, nous tenons à remercier tous ceux qui ont eu l'idée de cette démarche, les collectifs et associations qui ont soutenu ces actions et en ont fait la promotion. Nous remercions les personnes qui ont aidé à la mise en place des outils de communication et à l'établissement de ce rapport.

Bien évidemment, nous remercions les parents, grands-parents, association de parents qui se sont mobilisés avec un très grand engagement pour mettre en place une action oxymètre dans leur commune.

Nous remercions également les quelques maires, adjoints au maire et députés qui ont accepté et parfois soutenu cette démarche mais aussi les huissiers qui ont participé à nos côtés et nous permettent aujourd'hui d'avoir des résultats non-contestables et potentiellement exploitables juridiquement.

Nous ne saurions oublier les médecins, infirmiers et bénévoles qui ont organisé ces événements avec beaucoup de courage et de professionnalisme.

Enfin, et c'est probablement le remerciement qui nous tient le plus à cœur, il s'adresse aux enfants et à leurs parents qui ont accepté de participer à ces tests avec beaucoup de franchise, nous faisant part de leurs inquiétudes et nous encourageant à poursuivre cette action jusqu'au bout.

Annexes et liens

- Allocution du ministre de l'Éducation JM Blanquer <https://video.lefigaro.fr/figaro/video/jean-michel-blanquer-detaille-le-calendrier-douverture-des-ecoles/>
- https://collectifdesantepediatrique.fr/wp-content/uploads/2021/01/Manifeste_pour_les_enfants_6janv01.pdf
- <https://reaction19.fr/category/adherent/actions-en-cours/operation-oxychild-oxyjob/>
- <https://enfance-libertes.fr/oxymetrie/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=-Te1le40wZY>
- A1/ Le Protocole de tests
- A2/ Arrêté municipal de Chatillon sur Chalaronne
- A3/ Réponse de la Mairie de St Romain le Puy et Goux-les-Usiers
- A4/ Rapport d'huissier pour l'opération oxymètre de Fillinges
- A5/ Manifeste pour les enfants du Collectif de professionnels de santé spécialisés en pédiatrie

Contacts

- Oxy.tests@gmail.com
- Oxymetrie@enfance-libertes.fr

- ANNEXE 1

Le Protocole de tests

PROTOCOLE POUR LE TEST

1. Le professionnel de santé s'assure que les enfants aient les mains bien réchauffées avant de faire les mesures.
2. Bien désinfecter l'oxymètre à chaque nouvelle mesure
3. Mettre l'oxymètre sur l'index de l'enfant.
Il est mis en route.
Rapidement il indique deux chiffres.
Bien laisser les chiffres se stabiliser quelques instants.

Il indique :

- Le pourcentage de saturation en Oxygène est normalement compris entre 99% et 95%
 - Le pouls.
4. Ces deux éléments sont relevés et notés, ainsi que les renseignements demandés dans le formulaire

Nous relevons particulièrement les baisses d'oxymétrie à 95% ou en dessous :

- Si le taux est bon (99, 98, 97 ou 96), il est noté et le test s'arrête là.
 - Si le taux est plus bas, inférieur ou égal à 95%, il est soigneusement noté, il est alors souhaitable de photographier l'oxymètre à côté du formulaire.
5. Puis l'enfant enlève son masque et il lui est proposé de respirer 10-15 minutes sans masque, par exemple en courant et jouant normalement.
 6. Un second test est ensuite effectué.
Les résultats sont notés.
 7. Toutes les autres informations sont renseignées. On peut prévoir une balance ou de quoi mesurer les enfants si on souhaite être plus précis que la simple déclaration des parents.
 8. **Parents, médecin et personne assermentée signent la fiche**

FICHE INDIVIDUELLE DONNEES OXYMETRIE

VILLE : CODE POSTAL + VILLE

ECOLE : NOM ECOLE

DONNEES ADMINISTRATIVES

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT
NOM DU REPRESENTANT LEGAL	PRENOM REPRESENTANT LEGAL
DATE DE NAISSANCE	POIDS (KG) sondage parents ou tuteur, facultatif
EMAIL	TAILLE (CM) sondage parents ou tuteur, facultatif
	TEL

En qualité de représentant légal, j'autorise la réalisation de ce test à l'oxymètre, ainsi que l'utilisation des résultats obtenus

Ce test est réalisé en présence d'un médecin ou personnel soignant qui s'assure que l'enfant ait les mains bien réchauffées avant la prise des mesures oxymétriques
Le masque doit avoir été porté au moins pendant 3 heures précédant le test

SCOLARITE

CLASSE	DUREE DE PORT DU MASQUE SUR LA JOURNEE heures
TYPE DE MASQUE PORTE	REGIME SCOLAIRE
☐ TISSU	☐ DEMI-PENSIONNAIRE
☐ TISSU USN 1	☐ EXTERNE
☐ CHIRURGICAL	☐ INTERNE

INFORMATIONS MEDICALES

QUESTION AUX PARENTS : VOTRE ENFANT VOUS A-T-IL PARLE DE PROBLEMES LIES AU PORT DU MASQUE ? ☐ OUI
☐ NON

QUESTION A POSER AUX ENFANTS	MAUX DE TETE	☐ NON	☐ OUI	
	FATIGUE	☐ NON	☐ OUI	
	SOMNOLENCE	☐ NON	☐ OUI	
	IRRITABILITE	☐ NON	☐ OUI	
	INCONFORT	☐ NON	☐ OUI	
	SAIGNEMENTS DE NEZ	☐ NON	☐ OUI	
	PROBLEMES DE PEAUX	☐ NON	☐ OUI	
	GENE A RESPIRER	☐ NON	☐ OUI	
	PROBLEMES AVEC PORT DE LUNETTE	☐ NON	☐ OUI	

AUTRES PROBLEMES ?

RESULTATS TESTS

RESULTAT A LA SORTIE DE L'ECOLE :

DONNEES DE L'OXYMETRE Saturation SaO2 % Fréquence cardiaque bpm

SI PREMIER TEST <= 95%, TEMPS DE RECUPERATION SANS MASQUE DE 10-15 MINUTES PUIS RESULTAT :

DONNEES DE L'OXYMETRE Saturation SaO2 % Fréquence cardiaque bpm

SIGNATURES

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

SIGNATURE DU MEDECIN / PERSONNEL SOIGNANT

SIGNATURE DE L'OFFICIER D'ETAT PUBLIC / HUISSIER

Arrêté municipal de Chatillon sur Chalaronne



Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne
Place de l'Hôtel de Ville
01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Tél : 04 74 55 04 33
Mail : mairie@chatillon-sur-chalaronne.org
Site : chatillon-sur-chalaronne.fr
Facebook : Ville de Châtillon sur Chalaronne

Arrêté municipal

N° 48 / 2021

Le MAIRE de CHATILLON-sur-CHALARONNE ;
Vu les articles 2211-1 – 2212-1-2-4 et 5 – 2213-1-2 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, loi 96.142 du 21.02.1996 ;
Vu l'arrêté préfectorale du 25 mars 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sur le département de l'Ain ;
Vu la demande formulée par Madame [REDACTED] ;
Considérant la nécessité de limiter les regroupements et attroupement de personnes,
Considérant qu'il appartient au Maire de prévenir les risques de troubles à l'ordre public,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire interdit le déroulement, sur la voie publique, de l'opération Oxychild prévu le vendredi 2 avril 2021 aux sorties des écoles de Châtillon sur Chalaronne.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Cabinet de la préfète ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Service de Police Municipale ;
- Mme [REDACTED] ;

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Châtillon sur Chalaronne, le 26 mars 2021

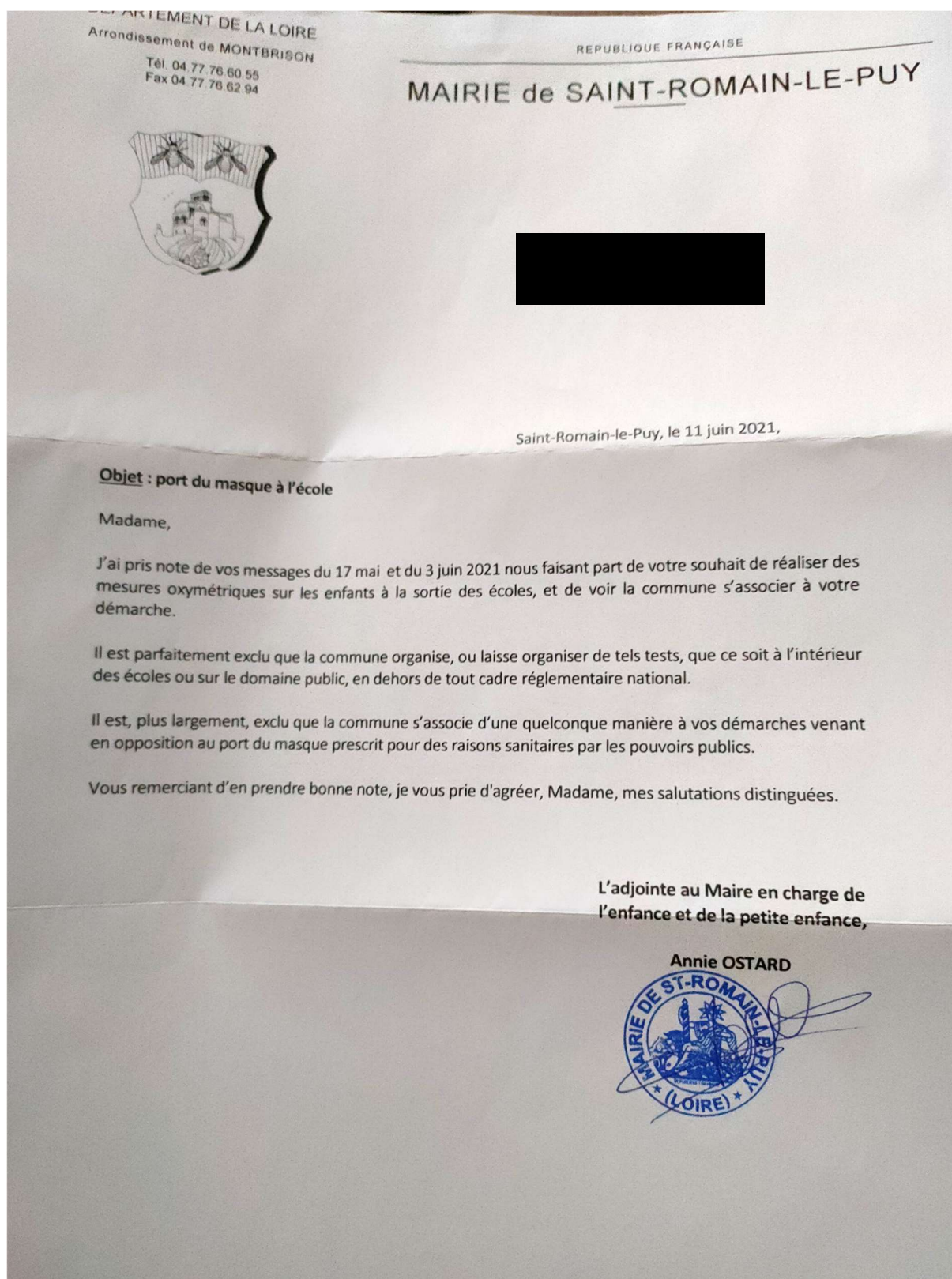
Le Maire

M. Patrick MATHIAS



- ANNEXE 4

Réponse de la Mairie de St Romain le Puy et Goux-les-Usiers





MAIRIE DE GOUX-LES-USIERS
Tel : 03 81 38 20 70
Urgence élus : 07 67 32 51 81
Mail : mairie.gouxlesusiers@orange.fr

████████████████████
Association Enfance et Libertés

Objet : Réponse à votre demande
d'organisation d'une journée test oxymètre.

Goux, le 13 juin 2021.

Madame,

Vous nous avez fait part le 26 mai 2021 par mail, d'une demande d'autorisation afin d'utiliser l'espace public communal pour l'organisation de « tests d'oxymétrie » pour les enfants scolarisés sur le groupe scolaire de Goux-Les-Usiers et cela sur la base du volontariat.

Ces tests sont censés être menés afin de contrôler que le port prolongé des masques de protection contre la Covid 19, par les enfants n'affecte pas les capacités respiratoires de nos chères têtes blondes.

De ce fait, et d'après vos propos, nous pouvons comprendre que vous engagez donc cette démarche dans une logique d'impartialité quant aux résultats que vous pourriez obtenir, et qu'une telle action pourrait donc être reconnue d'utilité publique.

Cependant, même si certains de vos membres sont des soignants, vous ne représentez pas pour autant une institution de santé officielle reconnue par l'autorité médicale.

Et compte-tenu de vos prises de positions précédentes, de vos actions de propagandes anti-masques menées en début d'année (banderoles sur les écoles...) - *que vous m'avez confirmé avoir bien menées* - concernant l'obligation du port du masque à l'école par le Ministère de l'Education Nationale, nous émettons une réserve concernant votre impartialité quant à la mise en place d'une telle opération.

De plus nous tenons à vous rappeler que le port du masque a été rendu obligatoire et régit par le décret 2020-860 du 10 juillet 2020, modifié par le décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020, généralise l'obligation de porter le masque dans la plupart des lieux publics fermés. Ce décret a été pris au titre des mesures prévues par l'article 1er de la loi 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Donc, en tant qu'élus nous sommes garants du respect des décrets, des lois et des institutions. De ce fait nous ne pouvons aller à l'encontre des décisions prises par nos gouvernants et devons les faire appliquer.

Par conséquent après concertation des élus, et compte tenu des éléments ci-dessus, **nous ne répondons pas favorablement à votre demande** d'utiliser l'espace public communal dans la tenue d'une journée de « tests oxymètre ». Les élus que nous sommes ne peuvent accepter que la commune soit « instrumentalisée » à des fins personnelles ou idéologiques, c'est notre rôle d'élus d'y veiller.

Nous sommes sûrs que vous pourrez mener vos actions dans le cadre privé qui est propre à chaque individu, et faisant appel au libre arbitre de chacun.

Pour terminer, et pour répondre à vos derniers propos, qui sont que selon vous, nous ne portons pas d'intérêts aux enfants et cela juste parce que nous ne vous suivons pas, nous vous répondrons Madame, que nous portons de l'intérêt à toute la population de notre village, à chaque individu sans distinction.

Nous n'agissons pas pour satisfaire une personne ou un groupe de personne, et nous prenons nos décisions démocratiquement dans l'intérêt commun en âme et conscience et en respect de la loi. Madame, je vous souhaite de vous engager un jour au sein d'un conseil municipal, pour comprendre ce qu'est l'investissement d'un élu, avant de le critiquer.

Madame, nous prions de recevoir les sincères salutations de notre conseil municipal.

Cordialement

Pour le conseil municipal,
L'adjoint en charge,
ROYET Nicolas



Rapport d'huissier pour l'opération oxymètre de Fillinges

EXPEDITION



SELARL OFFICIALIS
Huissiers de Justice Associés
4, rue de Bonlieu
74000 ANNECY

 04.50.45.05.15
 06.35.83.13.24
 contact@officialis74.fr



Référence
N° C33771

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Le VINGT SIX MARS DEUX MILLE VINGT ET UN

A partir de Seize Heures

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur [REDACTED], de nationalité française, directeur de production, [REDACTED] à MARCELLAZ (Haute-Savoie), agissant ès-qualité d'intermédiaire du collectif REINFO COVID.

Lequel m'a préalablement exposé :

Le groupement REINFO COVID a mis en place une action visant à mesurer le taux d'oxygène sanguin et la fréquence cardiaque après une journée de port de masque des enfants de l'Ecole Primaire « Adrien BONNEFOY » située à Fillinges (Haute-Savoie).

Ce test sera réalisé par des professionnels du secteur médical, sur la base du volontariat et après remise d'un questionnaire administratif avec signature et accord du représentant légal de l'enfant.

Dans ce contexte et afin de sauvegarder ses droits, [REDACTED] me demande de bien vouloir me transporter devant l'Ecole Primaire de Fillinges afin de procéder à toutes constatations utiles relatives au déroulement des formalités de contrôle des mesures entreprises et au contrôle des résultats.

Il me demande en outre de consigner lesdits résultats obtenus à l'issue des mesures.

Déférant à cette réquisition,

Nous, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée OFFICIALIS, E.LAURENT J.C AUGUSTIN E. PARISOT Huissiers de Justice Associés, A.VILLIOD J.MARIN Huissiers de Justice Salariés à ANNECY (Haute-Savoie), y demeurant 4 rue de Bonlieu,

Agissant par Maitre Justine MARIN, Huissier de Justice Salariée, certifie m'être transportée spécialement ce jour, à partir de l'heure indiquée en têtes des présentes, Ecole Primaire Adrien Bonnefoy, 1020 Route du Chef-Lieu à Fillinges (Haute-Savoie).

Page 1

Où, en présence de :

- Monsieur [REDACTED], requérant,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

A noter à titre liminaire que l'opération dont s'agit a été préalablement annoncée par le biais de « flyers » dont un exemplaire est annexé aux originaux du présent procès-verbal de constat (*ANNEXE I*).

En arrivant au niveau de l'Ecole Primaire, je constate la présence de trois tentes de type barnum équipées chacune d'une table avec assises.

Ces équipements sont installés sur le parking de l'école, devant la salle du Môle et la troisième étant accolée à la salle des fêtes.

Plusieurs personnes bénévoles sont présentes sur place, scindées en trois groupes de travail sous chacune des trois tentes de façon à assurer le bon déroulement des tests d'oxymétrie.

Un professionnel de santé est présent sous chacune des tentes.

J'ai relevé les noms et prénoms et qualité de ces intervenants à savoir :

- Madame [REDACTED] médecin,
- Madame [REDACTED] médecin pédiatre retraitée,
- Monsieur [REDACTED], homéopathe.

Je constate que les tests vont être effectués au moyen d'oxymètres de poils permettant de mesurer la fréquence cardiaque et la saturation en oxygène dans le sang.

Il s'agit en l'espèce d'appareils de type pince numérique portable constitué d'un capteur et d'un écran digital.

Le capteur sous forme de pince se place au niveau du bout des doigts.

J'ai relevé la marque, le modèle ainsi que le numéro de série des appareils utilisés :

- Oxymètre de la marque OXY-ONE Modèle Néo n° de série 203463905360,
- Oxymètre de la marque OXY-ONE Modèle Néo n° de série 205163914893,
- Oxymètre de la marque PULSE OXIMETER modèle Power 2x1 5v Operating Current 20-50MA,
- Oxymètre de la marque CONTEC n° de série EH35200614.

A noter que j'ai moi-même en ma possession un oxymètre de doigt de la marque OXY-ONE modèle Lite n° de série 210463104466, dont copie de la facture est jointe au présent procès-verbal de constat à toutes fins utiles (*ANNEXE II*).

A partir de 16 heures 25, je constate qu'un grand nombre d'enfants sort de l'école, portant tous un masque en tissu ou de type chirurgical.

Certains d'entre eux se dirigent spontanément vers les tentes, accompagnés d'un représentant légal (parent ou grand-parent essentiellement) afin d'effectuer le test d'oxymétrie.

Je constate que des fiches de renseignement vierges sont distribuées à chaque représentant légal du participant avant la réalisation du test.

Un exemplaire de ce document restera annexé aux originaux du présent procès-verbal de constat (*ANNEXE III*).

Ce document est établi sur une feuille de format A4 et comporte cinq rubriques à compléter :

- Données administratives,
- Scolarité,
- Informations médicales,
- Résultats tests,
- Signatures.

Les parties « données administratives » et « scolarité » de cette fiche sont remplies soit directement par le représentant légal soit, sur déclaration et avec l'accord de ce dernier, par les participants à l'opération (bénévoles ou personnel soignant).

Chaque fiche est ensuite dûment signée par le représentant légal dans le cadre prévu à cet effet.

Les autres rubriques de ce document à savoir les parties « informations médicales », « résultats tests » et « signatures » sont directement complétées par le personnel soignant ci-avant évoqué.

Je constate que le personnel soignant appose la pince sur le doigt de l'enfant qui reste masqué puis enclenche l'oxymètre. Après quelques secondes le résultat du test s'affiche sur l'écran de l'appareil.

Ce double résultat (saturation en oxygène et fréquence cardiaque) est retranscrit manuscritement sur la fiche par le professionnel de santé.

Je constate qu'une dizaine d'élèves a fait l'objet d'un second test après un temps de récupération sans masque de 10 à 15 minutes.

Il s'agit essentiellement d'élèves pour lesquels le résultat du premier test d'oxymétrie est jugé trop faible.

J'ai enfin apposé ma signature dans l'espace prévu à cet effet intitulé « signature de l'officier d'état public/huissier » uniquement pour les tests réalisés en ma présence.

J'ai constaté le bon déroulement des opérations de test sur l'ensemble des volontaires, opérations qui se sont achevées aux alentours de 17 heures 40.

J'ai collecté l'ensemble des fiches de tests soit cinquante-trois fiches au total dont dix-huit fiches correspondant à des tests auxquels j'ai personnellement assistée.

Ma signature est ainsi apposée sur dix-huit fiches dont le test a été effectué en ma présence.

Ces cinquante-trois fiches sont également annexées aux originaux du présent procès-verbal de constat (ANNEXE IV).

Telles sont mes constatations en foi desquelles j'ai dressé et clos le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maitre Justine MARIN
Huissier de Justice Salariée



Les diligences de l'Huissier de Justice ont valeur authentique et valent jusqu'à inscription de faux.

- ANNEXE 5

Manifeste pour les enfants du Collectif de professionnels de santé spécialisés en pédiatrie

https://collectifdesantepediatrique.fr/wp-content/uploads/2021/01/Manifeste_pour_les_enfants_6janv01.pdf